



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

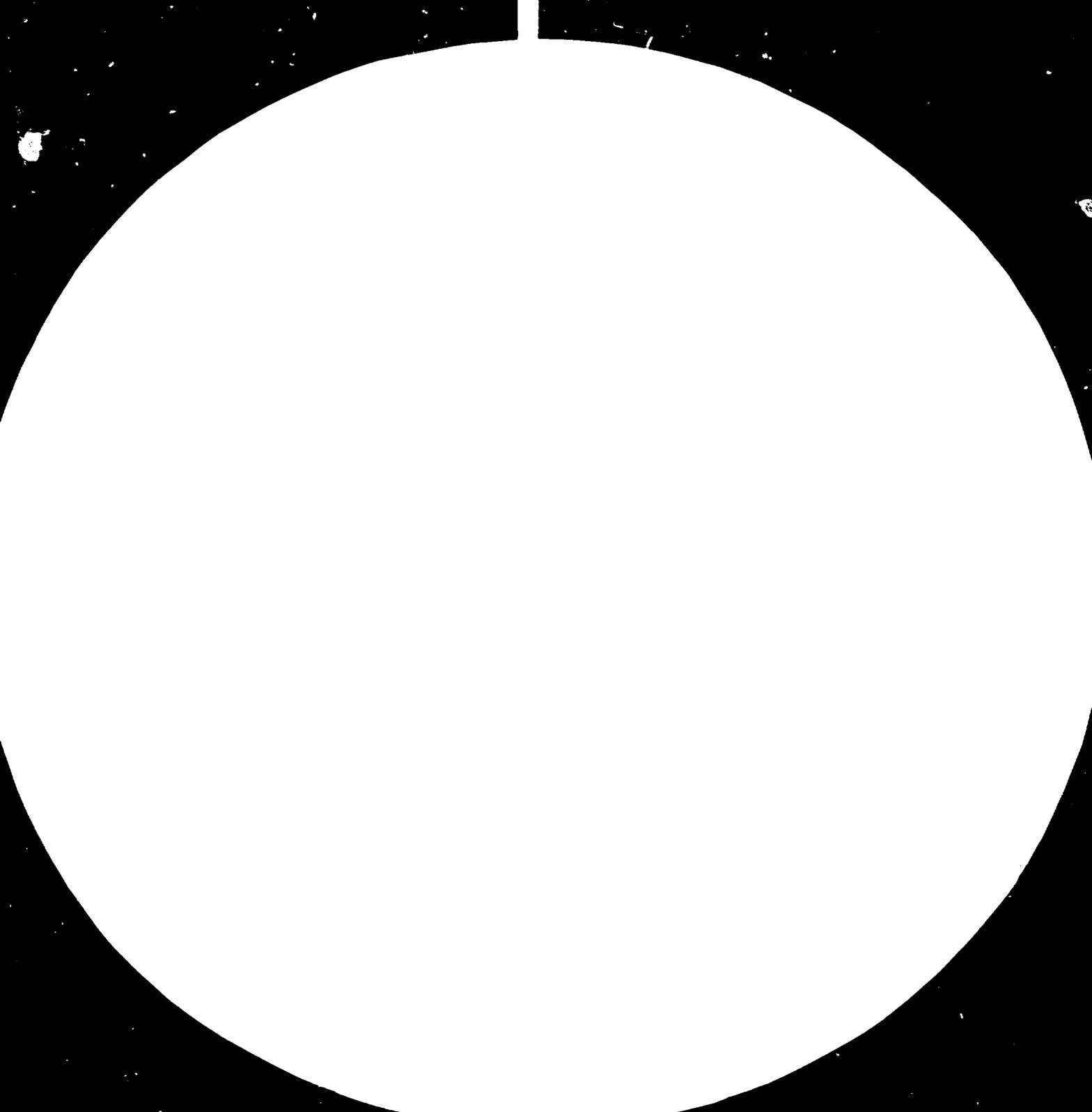
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





11802-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.377/2

2 juillet 1982

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Première Consultation sur le financement industriel
Madrid (Espagne), 18-22 octobre 1982

QUESTION No 2 : COMMENT ET DANS QUELLE MESURE LES MECANISMES
ET INSTITUTIONS EXISTANTS PEUVENT-ILS
PERMETTRE D'ACCROITRE LE FINANCEMENT
INDUSTRIEL DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ?*

Document établi par le
Secrétariat de l'ONUDI

003254

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.82-28423

Question No 2 : Comment et dans quelle mesure les mécanismes et institutions existants peuvent-ils permettre d'accroître le financement industriel des pays en développement ?*

INTRODUCTION

1. La question No 1 est consacrée à l'évaluation du financement extérieur nécessaire à l'industrialisation des pays en développement, et de l'offre dans ce domaine. Les estimations établies par le Secrétariat de l'ONUDI indiquent que ces besoins ne sont pas près d'être satisfaits, non seulement quantitativement mais aussi qualitativement, compte tenu de la spécificité du financement industriel. Cette projection est fondée sur une extrapolation de la tendance passée de l'offre de financement, et ne tient compte d'aucune nouvelle mesure ou innovation éventuelle concernant les modalités du financement.

2. La question No 2 a trait aux moyens de combler en partie l'insuffisance du financement extérieur en modifiant et en améliorant les instruments financiers actuellement utilisés dans le cadre du système institutionnel en vigueur. Les résultats qui pourront être ainsi obtenus dépendront non seulement des caractéristiques de chaque cas mais seront également largement fonction de la situation économique mondiale au cours des vingt prochaines années.

3. Lors de la réunion annuelle de la Banque des règlements internationaux (BRI), tenue le 7 juin 1982, les perspectives à court terme et à moyen terme de l'économie mondiale sont apparues peu encourageantes. Bien que l'on ait obtenu des résultats sensibles dans la lutte contre l'inflation, le rapport annuel de la BRI souligne que les craintes inflationnistes sont encore importantes, rendant les pays industrialisés occidentaux vulnérables, et que de nombreuses forces entraînent l'économie mondiale vers une dépression. Le rapport considère que la montée du chômage dans les pays industrialisés et "l'aggravation alarmante de la situation des pays en développement" contribuent à rendre l'économie mondiale fondamentalement instable. En ouvrant la réunion annuelle, le Président de la BRI a partagé le point de vue, de plus en plus répandu chez les responsables des banques centrales, selon lequel les banques commerciales font preuve d'une

* Pour plus de clarté, le libellé adopté dans l'aide-mémoire de juin 1982 a été légèrement modifié.

trop grande prudence en matière de prêts internationaux. Malgré la crainte de la reprise de l'inflation, crainte alimentée par l'importance des déficits budgétaires, les politiques budgétaires mises en oeuvre n'ont pas, en général, complété les mesures anti-inflationnistes des autorités monétaires. Il en est résulté l'application de taux d'intérêt réels élevés dans les pays industrialisés, ce qui a contribué à une réduction de la masse monétaire mondiale.

Tableau 1 : Taux d'intérêt nominaux et réels, 1977-1981 (en pourcentage)

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Etats-Unis					
Taux des dépôts en eurodollars					
à 3 mois	6,0	8,7	12,0	14,4	16,5
Coefficient déflateur du PNB	5,8	7,3	8,5	9,0	9,2
Taux d'intérêt réel*	0,2	1,3	3,2	5,0	6,7
Allemagne					
Taux du marché monétaire à					
3 mois	4,4	3,7	6,7	9,5	12,4***
Coefficient déflateur du PNB	3,8	3,9	3,9	5,0	3,5
Taux d'intérêt réel*	0,6	- 0,2	2,7	4,3	8,6
Japon					
Taux gensaki à 3 mois**	5,6	5,1	5,9	10,7	7,4***
Coefficient déflateur du PNB	5,5	4,0	2,0	1,9	1,6
Taux d'intérêt réel*	0,1	1,1	3,8	8,6	5,7

Sources : FMI, International Financial Statistics; Bundesbank, rapport annuel; Banque du Japon, statistiques économiques mensuelles.

* Si i représente le taux d'intérêt nominal, \dot{p} le taux de croissance du coefficient déflateur du PNB et r le taux d'intérêt réel ex post,
 $1 + r = (1 + i)/(1 + \dot{p})$.

** Accord de rachat d'obligations.

*** Pour l'Allemagne et le Japon les données portent sur les trois premiers trimestres de 1981.

4. Afin d'empêcher que le système financier international ne perde toute efficacité, la BRI suggère de nouvelles formes de "coopération internationale active" et demande un renforcement du rôle du financement officiel, notamment par des interventions sélectives du FMI, qui pourrait accroître la masse monétaire internationale en relevant ses quote-parts. Il reste cependant plusieurs points précis à examiner : montant et répartition des quote-parts du FMI, nécessité d'accroître les ressources de la Banque mondiale pour lui permettre de faire face aux problèmes aigus de développement du Tiers monde, rapports entre les banques commerciales et ces deux institutions multilatérales, idée lancée par la Banque mondiale d'un fonds d'assurance pour certains types de prêts bancaires internationaux, et rôle des banques centrales et de la BRI en ce qui concerne l'appui au système bancaire international et sa supervision. La réponse apportée à ces questions fondamentales déterminera l'offre globale de fonds dont il faudra tenir compte en examinant les moyens d'accroître le financement industriel grâce à des modifications des instruments existants.

5. Il est donc clair que la récession actuelle fait peser une lourde menace sur les apports de fonds provenant de toutes sources, en particulier sur les subventions tirées des budgets nationaux, c'est-à-dire l'aide publique au développement (APD). L'OCDE a estimé que le total de l'APD accordé en 1981 par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a baissé de 4 % en termes réels par rapport à 1980. Il est très probable que la grande majorité de l'APD future sera une aide bilatérale sous forme de crédits aux exportations nationales, et sera principalement consacrée à l'infrastructure et à d'autres besoins sociaux. Les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, auront énormément de mal à dégager des bénéfices industriels assez importants pour leur permettre d'emprunter aux taux d'intérêt élevés actuels ou pour assurer une plus forte rémunération du capital à risques investi. Ces pays continueront donc de considérer l'APD comme un facteur important de développement, et essaieront d'y recourir davantage pour leur industrie et leur infrastructure industrielle.

6. L'étude des moyens, autres que l'APD, multilatérale et bilatérale, grâce auxquels pourrait éventuellement être comblé le déficit prévu du financement extérieur se ramènerait donc à évaluer les perspectives d'avenir en ce qui concerne trois grandes sources de financement, à savoir les institutions financières multilatérales, les sociétés transnationales et les banques commerciales des pays industrialisés. Le tableau ci-après donne une idée approximative de leur part relative dans le financement de l'industrie des pays en développement.

Tableau 2 : Estimation des flux de financement extérieur
dans l'industrie manufacturière des pays en
développement en 1980

(en milliards de dollars E.-U.)

	<u>Apports à l'industrie</u>	<u>Prêts totaux</u>
Banque mondiale et banques régionales de développement*	2,4	16,1
Investissement direct à l'étranger des sociétés transnationales	4,0	14,0
Marché financier/banques commerciales	7,2	25,0
	<u>13,6</u>	<u>55,1</u>
	====	====

Il convient de noter que ce tableau ne prétend pas donner le montant total, provenant de toutes sources, des flux à destination de l'industrie des pays en développement.

* Y compris certains prêts au titre de l'APD.

I. INSTITUTIONS DE FINANCEMENT MULTILATERALES

7. La plupart des pays en développement préfèrent nettement recourir aux institutions de financement multilatérales, notamment aux banques de développement régionales, pour satisfaire à leurs besoins en capitaux étrangers. Il s'agit principalement de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, de la Banque africaine de développement et de la Banque interaméricaine de développement. Dans le passé, cette préférence s'expliquait par la possibilité d'obtenir des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) auprès de la Banque mondiale, même à des fins d'investissement industriel, lesquels crédits sont assujettis à une commission de 0,75 % seulement, ne portent pas intérêt et sont remboursables en 50 ans. Toutefois, deux faits récents ont modifié cette situation. Premièrement, le Gouvernement des Etats-Unis a décidé de réduire son engagement auprès de l'IDA, et l'on risque de voir d'autres contributeurs prendre des mesures analogues. Lors de la récente Conférence d'Helsinki, le Président de la Banque mondiale a admis que le déficit de 1982 se maintiendrait à plus d'un milliard de dollars. Deuxièmement, la Banque mondiale commence, devant cet amenuisement des ressources, à orienter ses crédits IDA vers les pays les moins avancés et à les détourner de l'industrie.

8. Les prêts directs de la Banque mondiale demeurent néanmoins très intéressants pour les pays en développement qui souhaitent emprunter pour investir dans l'industrie, malgré le relèvement du taux d'intérêt à environ 12 % et l'imposition d'une commission initiale de 1,5 %. On a espéré pendant quelque temps que le volume total des prêts de la Banque mondiale doublerait à la suite d'une augmentation de 100 % de sa base en capital et/ou de l'amélioration de son rapport capital/emprunts, qui est actuellement de 1:1. Malheureusement, après des années consacrées à l'examen de cette question, l'accroissement du capital demeure incertain, et le Président de la Banque mondiale, dans une communication récente, exclut la possibilité de voir ce rapport modifié dans un sens positif. Par ailleurs, étant donné le peu de progrès réalisés en ce qui concerne la création d'une filiale de la Banque mondiale pour l'énergie, cette organisation doit consacrer des fonds considérables à des projets de développement de l'énergie, et les crédits alloués à l'industrie s'en trouvent diminués d'autant.

9. D'autre part, les problèmes qui menacent les opérations à venir de la Banque mondiale ont déjà commencé à avoir des incidences sur les banques de développement régionales. Lors d'une récente réunion de prélèvement de fonds, qui regroupait

les principaux donateurs à Paris, la Banque asiatique de développement a dû accepter une réduction de sa capacité de prêts d'environ un milliard de dollars. L'ensemble des institutions multilatérales doivent donc envisager avec certitude une diminution de leurs prêts à l'industrie.

10. La Banque mondiale a mis à l'étude une technique visant à augmenter l'effet de levier de ses propres prêts, à savoir, développer le cofinancement avec les banques commerciales, qui se voient offrir la possibilité de recouvrer leur part du prêt dans les premières années de la période globale de remboursement, la Banque mondiale ne commençant à recouvrer la sienne que dans les années suivantes.

11. Le cofinancement n'a rien de nouveau; il est pratiqué sous une forme ou sous une autre depuis longtemps. La Banque mondiale ayant pour politique de ne pas financer plus de 40 à 50 % du coût en devises d'un projet industriel, il a toujours été nécessaire de mettre au point une combinaison de financement. Toutefois, dans la plupart des cas, le financement parallèle a été préféré au cofinancement, parce qu'il permet d'adopter différentes procédures de passation des marchés et différents arrangements contractuels. La réunion préparatoire mondiale de la prochaine Consultation, qui s'est tenue en 1981, a recommandé l'examen des arrangements de cofinancement entre les organismes nationaux de crédits à l'exportation et les institutions multilatérales, en particulier la Banque mondiale. Etant donné que les organismes de crédits à l'exportation souhaitent lier leur assistance aux exportations nationales, il sera probablement difficile d'éviter un conflit avec le système d'appel d'offres international de la Banque mondiale.

12. Il semble que, dans les circonstances actuelles, les perspectives d'une augmentation des ressources transitant par les institutions multilatérales soient fonction de l'application de nombreuses formules de cofinancement entre la Banque mondiale et les banques commerciales ainsi que les organismes de crédits à l'exportation. Dans la mesure où le cofinancement avec la Banque mondiale peut faire taire les inquiétudes des banques commerciales quant aux risques liés aux pays, il serait raisonnable d'en attendre une certaine augmentation des ressources pour le financement de l'industrie. Toutefois, cette possibilité peut être limitée par la nature des arrangements contractuels et des accords de sûreté obtenus par les banques commerciales, ainsi que par l'éventualité d'un simple transfert de fonds par ces banques qui conserveraient leurs ratios financiers actuels. Il convient donc de prendre en considération l'ensemble des facteurs avant de déterminer si un tel cofinancement se traduira ou non par un accroissement de

fonds, et il se peut que le résultat final soit, au mieux, une augmentation marginale du volume total des prêts à l'industrie dans les pays en développement car ceux-ci en leur qualité d'emprunteurs, pourraient ne pas être intéressés par des prêts de banques commerciales qui seraient forcément assujettis au cycle ralenti des projets de la Banque mondiale et aux rigoureux critères de faisabilité appliqués par celle-ci. On obtiendrait peut-être de meilleurs résultats en développant le cofinancement entre les institutions multilatérales et les Fonds arabes, notamment la Banque islamique de développement, qui ne lie pas leur financement aux exportations de biens et services. Ces Fonds pourraient apporter un appréciable complément au financement industriel, à condition que soient présentées suffisamment de propositions de projets industriels bien préparés. Dans tous les cas, de tels Fonds, en particulier les banques islamiques, se montreraient d'un grand secours en se chargeant du capital social et en finançant l'infrastructure associée.

Points à examiner

13. Les participants sont invités à examiner les points suivants :
- a) Leur taille, leur structure et les difficultés que comporte la modification de leurs statuts et règlements empêcheraient-elles les institutions multilatérales d'accroître leurs prêts à l'industrie dans les pays en développement ?
 - b) Serait-il possible de mettre sur pied des arrangements efficaces de cofinancement entre, d'une part, les banques commerciales et un nombre plus ou moins important d'institutions multilatérales et, d'autre part, entre ces dernières et les organismes nationaux de crédit à l'exportation, compte étant tenu des différences touchant les objectifs fixés pour la passation de marchés et des intérêts et priorités des pays en développement emprunteurs;
 - c) Des arrangements efficaces de cofinancement entre d'une part, les institutions multilatérales et d'autre part, les banques commerciales, les organismes nationaux de crédit à l'exportation, les Fonds arabes et les banques islamiques pourraient-ils accroître sensiblement (ordre de grandeur) les ressources disponibles pour le financement de l'industrie dans les pays en développement et augmenter le nombre des pays en développement emprunteurs ?

II. INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS PAR LES SOCIETES TRANSNATIONALES

14. Les événements récents montrent que certains pays industrialisés s'en remettent de plus en plus aux entreprises privées lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins d'investissement des pays en développement. De fait, l'amenuisement imminent des ressources de l'IDA et le peu d'enthousiasme manifesté pour ce qui est d'augmenter le capital de la Banque mondiale ou d'autoriser la Banque à créer une filiale pour l'énergie, reflètent l'accent qui est mis aujourd'hui sur l'efficacité des mécanismes du marché et des entreprises privées, par opposition aux entreprises publiques. Lorsque leurs opérations vont dans le sens des priorités des pays en développement, les sociétés transnationales fournissent un ensemble utile d'apports - technologie, biens d'investissement, commercialisation, marques, connaissances en matière de gestion et, parfois, financement. Il arrive que l'on s'inquiète de leur propension à exploiter les industries extractives plutôt que d'autres secteurs dans les pays en développement, en particulier dans ceux dont le revenu national est essentiellement fondé sur la mise en valeur de quelques ressources minérales. Il semblerait que le partage des profits de l'extraction minière, tel que le prévoit la plupart des accords avec ces sociétés, ne soit pas entièrement équitable du point de vue des pays hôtes. On touche ici à toute une série de problèmes liés non seulement à l'objectif visé par les sociétés transnationales - maximiser l'ensemble des profits - mais aussi aux moyens qu'ont la plupart des pays en développement de négocier des conditions et modalités appropriées. Plus proche des préoccupations de la Consultation est la question de savoir si l'élément financement compris dans l'ensemble d'apports provient de la création de ressources par les sociétés transnationales ou si, en règle générale, il est prévu de l'obtenir sur les marchés financiers ou auprès des banques commerciales. Dans le second cas, on se retrouverait avec la même source de fonds, sans possibilité d'utilisations supplémentaires et il n'y aurait aucune augmentation des ressources disponibles pour le financement de l'industrie dans les pays en développement. Même si l'élément financement est constitué par des ressources effectivement additionnelles, c'est-à-dire créées par les sociétés transnationales, les avantages qu'il présente risquent d'être neutralisés si ces sociétés fixent des prix plus élevés pour les biens et services. Toutefois, ce sont là des questions qui restent à débattre et méritent un examen plus approfondi.

Points à examiner

15. Les participants sont invités à examiner les points suivants :
- a) Dans quelle mesure les sociétés transnationales peuvent-elles offrir une solution de rechange viable pour l'appui à l'industrialisation des pays en développement, compte tenu des priorités en matière de développement et des conditions d'investissement dans ces pays ?
 - b) Le financement assuré par les sociétés transnationales est-il fondé sur les ressources créées par celles-ci et, dans le cas contraire, quelles sont ses sources ?
 - c) Quel serait l'ordre de grandeur des ressources supplémentaires de financement industriel offertes aux pays en développement grâce à l'action des sociétés transnationales ?

III. FINANCEMENT INDUSTRIEL PROVENANT DU SYSTEME BANCAIRE COMMERCIAL

16. Au cours des années 1970, le prêt bancaire commercial a présenté deux caractéristiques. Premièrement, il a assuré l'essentiel du recyclage des excédents pétroliers qui a entraîné un très fort accroissement du volume des dépôts et des prêts. Deuxièmement, il est devenu la principale source de financement pour les pays en développement désireux de consolider leur balance des paiements ou de financer leur développement. Mais il a bénéficié presque exclusivement aux pays en développement à revenus intermédiaire et supérieur - en fait un groupe restreint d'environ dix emprunteurs, qui ont amélioré leurs résultats - alors que les autres, pour la plupart des pays à revenu inférieur, en ont moins profité n'ayant ni la possibilité d'y accéder, ni les moyens d'y recourir.

17. La plupart des prêts commerciaux sont à échéance relativement brève et ne conviennent donc pas à l'investissement dans les activités manufacturières, où les remboursements sont plus étalés. Ces prêts à court terme entraînent des problèmes de renouvellement qui peuvent être graves lorsque les échéances se cumulent. Si, dans des conditions normales, le renouvellement ne présente pas de problèmes, il peut donner lieu à une crise de confiance dans certains pays. Il faudrait pour le financement industriel des crédits à moyen et à long terme, et ces crédits subissent les effets des forts taux d'intérêt réels pratiqués à l'heure actuelle.

18. Le tableau 3 montre dans quelle mesure les secteurs clefs des économies des pays en développement ont été financés par les banques commerciales entre 1973 et 1978. Bon nombre des prêts ont servi à financer des programmes et projets ayant une importance capitale pour le développement économique et industriel. Cependant, la proportion réelle des prêts consentis par les banques commerciales qui est allée directement à l'industrie n'a été que de 14 % pour la période 1973-1978. Comme des crédits ont pour l'essentiel, été accordés à quelques-uns seulement des pays en développement, les prêts des banques commerciales n'ont au cours de cette période, servi l'industrialisation du Tiers monde que dans une mesure limitée.

Tableau 3 : Prêts des banques commerciales aux pays en développement, par secteurs, 1973-1978

	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1973-78</u>	
	<u>en milliards de dollars</u>							<u>%</u>
<u>Industrie</u>	<u>0,3</u>	<u>1,3</u>	<u>0,6</u>	<u>2,8</u>	<u>3,6</u>	<u>5,2</u>	<u>13,8</u>	<u>14,0</u>
Entreprises de service public	0,5	0,9	0,9	2,5	2,5	5,5	12,9	13,1
Transports	0,5	1,2	1,1	0,8	1,2	2,7	7,4	7,5
Ressources naturelles	0,4	0,3	0,3	0,6	0,2	0,9	2,7	2,8
Pétrole et gaz naturel*	0,4	0,4	1,1	1,4	1,7	4,6	9,7	9,8
Banques et finance*	1,4	3,9	4,0	4,5	4,2	9,1	27,2	27,6
Divers	1,1	0,8	1,1	5,2	6,5	8,8	23,5	23,8
Services publics et communautaires	-	0,1	0,1	0,3	0,2	0,8	1,4	1,4
Total	<u>4,6</u>	<u>8,9</u>	<u>9,2</u>	<u>18,1</u>	<u>20,1</u>	<u>37,6</u>	<u>98,6</u>	<u>100,0</u>
	===	====	===	====	====	====	====	=====

* Quelques-uns de ces prêts ont pu être affectés à l'industrie.

Source : Banque mondiale, L'emprunt sur les marchés internationaux des capitaux.

19. S'il est vrai que quelque 50 % de la dette extérieure courante des pays en développement est constituée de créances sur le système bancaire commercial du Nord, deux éléments restreignent sérieusement la capacité des banques commerciales à élargir leurs prêts. Tout d'abord leurs ratios financiers ont atteint leur limite, de sorte qu'il serait fort peu judicieux pour elles d'intensifier leurs activités,

à moins de mobiliser des capitaux ou d'augmenter leurs marges entre le taux d'intérêt des prêts et le taux de rémunération des dépôts pour reconstituer leurs réserves - processus qui prendrait du temps. La capacité de prêt des banques commerciales peut également être étendue grâce à un abaissement de ce rapport mais cette démarche accroîtrait la fragilité du système bancaire et sa vulnérabilité aux défaillances. En second lieu, la charge extrêmement lourde du service de la dette que les pays en développement ont déjà à supporter dissuade les banques commerciales de s'exposer davantage aux risques liés à ces pays.

20. Ces deux contraintes devraient empêcher le système bancaire commercial de continuer à se développer indéfiniment. De l'avis de la Banque mondiale "l'expansion extraordinaire enregistrée par les prêts commerciaux privés aux pays en développement pendant les années 1970, ne se renouvellera sans doute pas" dans la période actuelle d'adaptation^{1/}.

21. En revanche, selon une thèse optimiste, la capacité d'adaptation aux grands bouleversements du marché dont le système bancaire commercial a su faire preuve par le passé devrait se maintenir à l'avenir. De cette optique procèdent quelques propositions tendant à introduire des modalités et instruments nouveaux pour élargir la base et augmenter le volume des prêts bancaires commerciaux à l'avenir.

Arrangements de cofinancement

22. Le cofinancement par des banques commerciales et des organismes multilatéraux, dont il a été question plus haut, pourrait être une solution prometteuse. Dans le même ordre d'idées, il est proposé d'instituer un cofinancement par des organismes multilatéraux, des organismes commerciaux de crédit à l'exportation, d'autres sources bilatérales, des Fonds arabes et des banques islamiques.

Meilleure utilisation du potentiel d'intermédiation des pays industrialisés

23. Cette proposition s'appuie sur le fait que les pays industrialisés servent déjà d'intermédiaires aux pays en développement sur les marchés financiers. Une partie des emprunts souscrits par les grands pays industriels sert à couvrir les sorties de capitaux correspondant à l'aide au développement et au financement des crédits à l'exportation destinés aux pays en développement.

^{1/} Rapport sur le développement dans le monde, 1980, Washington D.C. BANQUE MONDIALE, 1980.

24. Les pays industriels pourraient utiliser leur potentiel d'intermédiation de manière plus systématique et plus efficace qu'à l'heure actuelle. Ils pourraient emprunter des capitaux sur les marchés financiers à des conditions plus favorables et dans des proportions plus importantes que les pays en développement pour les recéder ensuite à ces pays à des conditions de faveur, notamment à ceux qui ont des difficultés à accéder au financement bancaire privé. Les pays industriels pourraient également consacrer une part de leur budget d'aide au développement à la couverture des risques afférents au taux de change et au taux d'intérêt en créant, par exemple, un fonds d'assurance. Même si cette mesure impliquait une diminution de l'aide directe aux pays en développement, elle pourrait avoir comme effet d'augmenter considérablement le volume total du financement extérieur accordé aux pays en développement à des conditions qui leur conviennent.

Promotion d'instruments financiers relatifs aux capitaux de risque

25. Pour faciliter le transfert du risque financier sans recourir à l'investissement direct à l'étranger, on pourrait concevoir des instruments financiers analogues aux participations sans droit de vote ou de contrôle et en favoriser l'usage, notamment en vue de développer les investissements à l'intérieur du Tiers monde. Ces instruments pourraient intéresser à la fois les bailleurs et les utilisateurs des fonds investis dans des activités industrielles à haut risque, par exemple dans des pays dont l'économie est fortement tributaire de la transformation de matières premières et de produits pour lesquels les prix du marché sont très fluctuants. Ils présenteraient un avantage sur le service direct de la dette, car on pourrait concevoir un système selon lequel le versement des intérêts ou des dividendes évoluerait avec les bénéfices ou la production.

26. Le transfert du risque peut se faire par l'émission de bons indexés sur les produits de base ou les résultats commerciaux qui pourraient être proposés sur le marché international et sur les marchés régionaux selon les circuits habituels. Pour les bons indexés sur les produits de base, les intérêts à payer seraient calculés d'après un indice - ou plusieurs indices - et tiendraient compte des fluctuations dues à l'inflation. De même, le rendement des bons liés au commerce serait fonction des résultats commerciaux du pays émetteur; ainsi les bailleurs et les utilisateurs des fonds partageraient-ils aussi bien les bénéfices que les pertes.

Promotion de l'investissement à long terme lié au règlement en produits

27. L'investissement lié au règlement en produits peut être envisagé comme un moyen de transférer un potentiel de production des pays industrialisés aux pays en développement. On peut y créer un financement avec transfert de risques et endettement classique. Il constitue un bon moyen d'augmenter le volume des investissements dans des projets industriels, d'élargir le choix des sources d'investissement extérieures et d'accéder à des marchés nouveaux; c'est en outre un supplétif commode à l'investissement direct étranger. Toutefois, les avantages qui pourront en être retirés seront déterminés par la connaissance des possibilités offertes et par le pouvoir de négociation des pays en développement. Des efforts de coopération pourraient être entrepris à l'effet de :

- Fournir une assistance technique aux pays en développement pour les aider à définir leurs objectifs, leurs plans et leurs stratégies de négociation et à élaborer une réglementation concernant le troc et les prix de transfert;
- Créer les moyens permettant aux institutions financières de faciliter les arrangements portant sur l'investissement lié au troc et au règlement en produits;
- Créer une banque multilatérale des règlements en produits.

Autres propositions

28. Plusieurs autres propositions ont été formulées, qui visent à accroître le volume du financement industriel et reposent sur l'aménagement d'instruments déjà connus. L'une d'elles porte sur l'émission d'obligations à long terme assorties de modalités nouvelles. La Banque mondiale a récemment fait savoir qu'elle avait l'intention, sous réserve de l'accord du Conseil des Gouverneurs d'emprunter sur les marchés financiers internationaux à des taux d'intérêt variables. Actuellement, la Banque semble opter pour la solution de l'émission à échéance modifiable, obligation à taux fixe dont le coupon change périodiquement, tous les trois ans par exemple. Les organismes de financement privés envisageront peut-être un élargissement du "financement à risque" ou du crédit-bail portant sur le matériel industriel, formules qui ont déjà été largement éprouvées. Pour introduire une certaine stabilité dans le prêt des banques privées aux pays en développement et pour élargir la gamme des secteurs d'activité et l'éventail des pays ayant accès aux banques privées, il a

été proposé en 1977 de créer un fonds international d'assurance des prêts^{2/}. Une proposition analogue a été avancée en mai 1978, à la réunion du Comité intérimaire qui s'est tenue au Mexique^{3/}. Il était envisagé, dans la première proposition, d'assurer les prêts bancaires commerciaux et, dans la seconde, de cautionner l'émission d'obligations libellées en droits de tirage spéciaux. Toutefois, les deux propositions comportaient une condition critique : les garanties devraient être fournies par les pays industriels et le maintien des flux financiers servirait à résoudre les problèmes inhérents à la transformation structurelle nécessaire dans les pays développés comme dans les pays en développement. Elles pourraient avoir pour effet direct ou indirect d'accroître le financement des projets industriels et d'élargir le nombre des pays en développement accédant au financement privé.

Points à examiner

29. Les participants sont invités à examiner les points suivants :
- a) Le système bancaire privé a-t-il atteint la limite de l'expansion que lui permet sa structure actuelle ?
 - b) Les pays industriels peuvent-ils et si oui, par quels moyens, jouer un rôle efficace d'intermédiaire pour accroître les prêts des banques commerciales aux pays en développement ?
 - c) Les bons indexés sur les produits de base et les bons indexés sur les résultats commerciaux constituent-ils un moyen réaliste de lever des capitaux pour le financement industriel ?
 - d) Les arrangements de règlement en produits constituent-ils une base équitable pour l'investissement industriel dans les pays en développement ?
 - e) Quelle serait l'ampleur des ressources financières supplémentaires qui pourraient être affectées à l'industrie grâce à la mise en oeuvre de certaines des propositions exposées au paragraphe 28 ?

^{2/} Proposition faite par M. X. Zolotas, ancien Gouverneur de la Banque de Grèce, à la réunion FMI/BIRD de 1977.

^{3/} Mai/juin 1978, réunion du Comité intérimaire au Mexique, proposition du représentant du Mexique.

IV. EVALUATION GLOBALE

30. Le présent document passe en revue les perspectives qu'offre pour l'augmentation du volume du financement industriel, l'adoption, dans le cadre institutionnel actuel, de certaines innovations réalisables.

31. Il est demandé aux participants d'examiner attentivement le point suivant : les besoins non couverts de financement en devises de l'industrie des pays en développement, qui s'élèveront à environ 50 milliards de dollars des Etats-Unis en 1990 et à 100 milliards de dollars des Etats-Unis en l'an 2000 d'après l'analyse faite au titre de la question No 1, pourront-ils être satisfaits grâce à l'introduction dans le mécanisme actuel du financement international des aménagements exposés ci-dessus ?

- - - - -

